

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 21 JANVIER 2016

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	8
- Nombre de votants :	9
- Convocation du Comité de Gestion le :	14.01.2016
- Convocation distribuée le :	14.01.2016
- Affichage du compte-rendu le :	25.01.2016

PRESENTS :

- MME COLME, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
  - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
  - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, M.BENYAICH, MME BALTHAZARD,  
Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, Directeurs des écoles

POUVOIR :

- MME LEROY à M. BREUILLE

EXCUSES :

- M. LAURENT, MME PAGELOT, MME DOLATA, Membres du Conseil Municipal
- MME GARCIA VELERDAS, Représentante des parents d'élèves
- MME DESCHAMPT, Directrice remplaçante de l'Ecole Galilée

&

**1) Subvention pour séance de cinéma**

EXPOSE DES MOTIFS

La commune d'Essey-lès-Nancy subventionne les coopératives des écoles de la ville pour la participation à une séance de cinéma au Royal de Saint-Max.

La ville contribue généralement pour chaque école à hauteur de 1€ par enfant.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention correspondant à 1€ par enfant sur présentation de facture.

## **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **2) Subvention exceptionnelle à l'Ecole d'Application du Centre pour frais de transport**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre d'un projet éducatif sur le thème du loup au cours de l'année scolaire 2015-2016, une subvention exceptionnelle couvrant les frais de transport au parc de Sainte Croix a été sollicitée à la commune d'Essey-lès-Nancy par Monsieur MASSON, directeur de l'Ecole du Centre, en date du 15 octobre 2015, lors de la dernière Caisse des Ecoles.

Les participants de la Caisse des Ecoles ont donné un avis favorable.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 345.90 € (sur facture) à la coopérative de l'Ecole d'Application du Centre.

## **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **3) Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président des établissements administratifs des communes de plus de 3.500 habitants présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant la structure du budget de la Caisse des Ecoles, le document joint opère seulement une analyse de la situation financière de l'établissement et définit les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

### **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles a débattu des principales orientations budgétaires en section de fonctionnement.

M. le Président ouvre le débat.

Mme Poydenot demande si la commune de Dommartemont est informée de la modification de participation demandée pour la scolarisation d'un élève dommartemontais.

M. le Président précise que la renégociation est en cours avec la commune de Dommartemont.

M. Cardinal informe qu'une augmentation des inscriptions d'élèves dommartemontais a été constatée dans les écoles de Saint-Max.

M. le Président estime que ces chiffres vont se résorber, car des contreparties financières seront demandées par les communes accueillant des élèves en dehors de leur périmètre scolaire; ce qui va engendrer un refus de ces dérogations.

Mme Poydenot demande si l'on peut quantifier la proportion d'élèves ascéens scolarisés dans d'autres communes.

M. Thouvenot précise que sur la commune d'Essey-lès-Nancy, on dénombre environ 730 enfants scolarisables dont 600 sont dans les écoles de la commune et 130 dans d'autres communes ; on dénombre également une centaine d'enfants non-ascéens scolarisés dans les écoles d'Essey-lès-Nancy.

Mme Picard-Morlot demande la possibilité d'établir un plan pluriannuel pour le renouvellement du mobilier dans les écoles.

M. Breuille demande à Patrick Thouvenot d'établir un inventaire du mobilier des écoles.

Mme Colmé informe que des tableaux noirs sont disponibles au Collège Emile Gallé depuis l'installation de TBI.

M. Breuille précise que le remplacement du mobilier se fera de façon progressive.

M. Masson souligne que du mobilier ergonomique peut être adapté aux classes de CP et CE1 (élèves qui n'ont pas encore une bonne posture) mais que ce mobilier pose problème pour les travaux de groupe et pour être déplacé car il est lourd.

Mme Vosgien ajoute que les bancs dans les écoles ne sont pas tous adaptés car ils n'ont pas de dossier.

#### 4) Questions diverses

##### -UPE2A

M. Masson parle de l'utilité d'ouvrir une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) car les enfants du CADA ne passent plus par la CLIN de l'école Saint Georges, ils sont directement intégrés dans les classes sans tenir compte de leur non-maîtrise de la langue française.

M. Breuille informe les membres que sur la période 2016-2020, ADOMA va réorganiser ses structures et que le CADA d'Essey-lès-Nancy, qui compte aujourd'hui une quarantaine de familles, hébergera une trentaine de familles supplémentaires.

M. Cardinal précise que les UPE2A sont bien des unités et non des classes ; qui fonctionnent par ateliers et sont là pour répondre à des besoins/urgences des élèves non francophones.

##### -PEDT

M. Thouvenot explique que le Projet Educatif Territorial arrive à son terme de 3 ans et qu'il doit donc être renouvelé.

Les horaires de classe ne changeront pas pour les écoles, contrairement à ce qui avait été demandé par les directeurs d'écoles élémentaires (8h30-11h45 et 13h30-15h30 au lieu de 8h30-11h30 et 13h30-15h45). En effet, cela poserait problème au niveau des conventions établies avec le CREPS et le Collège Emile Gallé pour la restauration scolaire.

Les temps d'activités seront désormais payants et se dérouleront de 15h45 à 17h00.

M. Breuille précise que ces orientations visent à répondre à deux objectifs : garantir au moins une heure d'activité pour les enfants et simplifier les sorties multiples actuellement en vigueur.

Mme Vosgien souligne que cela va poser un problème par rapport au temps de travail des ATSEM, si elles doivent encadrer les enfants jusqu'à 17h00, elles n'auront plus le temps de faire le rangement de la classe et le nettoyage du petit matériel pédagogique.

M. Thouvenot précise que cette problématique a été prise en compte et est en train d'être étudiée, il ajoute qu'il serait peut-être possible de faire encadrer les enfants par les ATSEM alternativement, un jour sur deux.

M. Thouvenot précise également que pour faciliter l'adaptation des grandes sections de maternelle au fonctionnement des activités en élémentaire, ils seront intégrés, lors de 3<sup>ème</sup> trimestre, avec les CP et CE1.

M. Masson souligne le bien fondé des Comités Techniques et la richesse des échanges entre équipe enseignante et équipe d'animation.

Mme Picard-Morlot trouve que le 1<sup>er</sup> Comité Technique est arrivé trop tard dans l'année (le 18 décembre).

Il est convenu par l'ensemble des directeurs d'école, par les membres du Conseil Municipal et par M. Thouvenot d'avancer la date du 1<sup>er</sup> Comité Technique à la veille des vacances d'automne pour la prochaine année scolaire.

Les représentants des parents élus demandent si les parents peuvent assister à ces Comités Techniques.

M. Thouvenot précise que seules les équipes enseignantes et d'animation sont conviées à ces Comités Techniques. Il propose par ailleurs que soit organisée une ou deux fois par une rencontre relative au périscolaire avec les parents élus car en effet, lors des Conseils d'Ecole, des questions sont souvent posées concernant le périscolaire et en l'absence de représentant du Pôle Jeunesse aucune réponse n'est apportée.

-Mme Colmé informe les membres de la Caisse des Ecoles que le 28 janvier 2016 aura lieu le « Café des parents » au Collège Emile Gallé, temps d'écoute et d'échange pour les parents d'adolescents.

La séance est levée à 19h10.

**Pour Extrait,**

**Le Président,**

  
**Michel BREUILLE**

